

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2015

Numéro de version 30

Révision: 16.04.2015

*

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit *Okatmos EG 20*
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées *aucune*
- Emploi de la substance / de la préparation *Couche*
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur : *Kiesel Schweiz Beratungs- und Vertriebs-GmbH
Neustrasse 7
CH-8273 Triboltingen

Tel. 076 - 5 69 00 55*
- Service chargé des renseignements : *Tel./Fax: 044/9405110*
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: *Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum (STIZ)
Notfalldienst (Centre de Secours)
Freiestrasse 16
CH-8023 Zürich

Tel.: 145 (24H)

Tel. 0442 51 51 51 (Mo-Fr von 8.00 Uhr bis 16.00 Uhr)*

*

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 *Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.*
- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE *néant*
- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: *Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.*
- Système de classification: *La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.*
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 *néant*
- Pictogrammes de danger *néant*
- Mention d'avertissement *néant*
- Mentions de danger *néant*
- Indications complémentaires: *Contient 3-Iod-2-propinylbutylcarbamate. Peut produire une réaction allergique.*
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: *Non applicable.*
- vPvB: *Non applicable.*

CH/FR

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2015

Numéro de version 30

Révision: 16.04.2015

Nom du produit Okatmos EG 20

(suite de la page 1)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description : dispersion aqueuse d'acrylate contenant des additifs

• Composants contribuant aux dangers:

CAS: 9064-13-5	Polypropylenglykol-Alkylphenylether	< 2,5%
	 Xi R43  Skin Sens. 1, H317	
CAS: 5540-53-6 EINECS: 259-627-5	3-Iod-2-propinylbutylcarbamate	< 2,5%
	 Xn R22-68/20	
	 Xi R37-41	
	 Xi R43	
	 N R50	
	 Acute Tox. 3, H331	
	 STOT SE 2, H371	
	 Eye Dam. 1, H318	
	 Aquatic Acute 1, H400	
	 Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	

- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.
- après inhalation : inhaler abondamment de l'air frais et, pour des raisons de sécurité, consulter un médecin
- après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité : Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant et combinaison de protection contre les produits chimiques. Ne pas respirer de gaz d'explosion et d'incendie.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Non nécessaire.

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2015

Numéro de version 30

Révision: 16.04.2015

Nom du produit Okatmos EG 20

(suite de la page 2)

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** *Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.*
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** *Avec des produits absorbants (sable, sable de silice, acide fixant, fixant universel).*
- **6.4 Référence à d'autres sections** *Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13*

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **Préventions contre les incendies et les explosions:** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** *Préserver du gel.*
- **Indications concernant le stockage commun :** *Ne pas stocker avec les aliments*
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** *Stocker au frais*
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** *Sans autre indication, voir point 7.*
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
- **Indications complémentaires :** *Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.*
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :** *Oter les vêtements sales et humides.*
- **Protection respiratoire :** *non nécessaire.*
- **Protection des mains :** *Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.*
- **Matériau des gants** *Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à*

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2015

Numéro de version 30

Révision: 16.04.2015

Nom du produit Okatmos EG 20

(suite de la page 3)

l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• Protection des yeux :

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

*

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Indications générales.

• Aspect:

Forme : liquide

Couleur : blanc

• Odeur : presque inodore

• Seuil olfactif: Non déterminé.

• valeur du pH à 20 °C: 7,5

• Modification d'état

Point de fusion : 0 °C

Point d'ébullition : > 100 °C

• Point d'éclair : non applicable

• Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

• Température d'inflammation :

Température de décomposition : Non déterminé.

• Auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

• Limites d'explosivité :

inférieure : Non déterminé.

supérieure : Non déterminé.

• Pression de vapeur : Non déterminé.

• Densité à 20 °C: 1,04 g/cm³

• Densité relative. Non déterminé.

• Densité de vapeur. Non déterminé.

• Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

• Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : entièrement miscible

• Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

• Viscosité :

dynamique à 20 °C: 15 mPas

cinématique : Non déterminé.

• 9.2 Autres informations Les données physiques sont des valeurs moyennes.

*

SECTION 10: Stabilité et réactivité

• 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue

• 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2015

Numéro de version 30

Révision: 16.04.2015

Nom du produit Okatmos EG 20

(suite de la page 4)

- 10.6 Produits de décomposition dangereux: aucun connu

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë :

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

5540-53-6 3-Iod-2-propinylbutylcarbamate

Oral	LD50	400 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat) (OECD Prüfrichtlinie 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,67 mg/l (rat) (OECD-Prüfrichtlinie 403)

- Effet primaire d'irritation :

- de la peau :

Pas d'effet d'irritation.

- des yeux :

irritation possible

- Sensibilisation :

Aucun effet de sensibilisation connu.

- Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique :

5540-53-6 3-Iod-2-propinylbutylcarbamate

EC50 (48h)	0,16 mg/l ((Wasserfloh (Daphnia magna)))
EC50 (72h) (statique)	0,053 mg/l (Desmodesmus subspicatus (Grünalge)) (OECD-Prüfrichtlinie 201)
LC 50 (96h)	0,072 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Autres indications écologiques :

- Indications générales : Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation : évacuation selon les dispositions en vigueur

- Catalogue européen des déchets

08 04 16 déchets liquides aqueux contenant des colles ou mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 15

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2015

Numéro de version 30

Révision: 16.04.2015

Nom du produit Okatmos EG 20

(suite de la page 5)

- Emballages non nettoyés :
- Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé :
- : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1 No UN
- ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies
- ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR, ADN, IMDG, IATA
- Classe néant
- 14.4 Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
- Polluant marin : Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
- Non applicable.
- Indications complémentaires de transport : Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
- "Règlement type" de l'ONU: -

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Prescriptions nationales :
- Règlement en cas d'incident : n.a.
- Directives techniques air :
- Classe Part en % n.a.
- Classe de pollution des eaux : Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
- Autres prescriptions, restrictions
- 15.2 Évaluation de la toxicité aiguë et de la toxicité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Les chapitres, modifiés par rapport à la version précédente, sont marqués d'un "*".

Les indications des points 4 jusqu'à 8, ainsi que 10 jusqu'à 12 ne sont que partiellement pas en accord avec l'usage et l'utilisation en bonne et due forme du produit (considérer en cela les informations concernant le produit et son utilisation). Elles ne sont valables qu'en cas d'accidents ou d'irrégularités donnant lieu à un dégagement d'une quantité non négligeable de produit.

- Phrases importantes
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2015

Numéro de version 30

Révision: 16.04.2015

Nom du produit Okatmos EG 20

(suite de la page 6)

H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H331 Toxique par inhalation.
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R37 Irritant pour les voies respiratoires.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
R68/20 Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation.

• Service établissant la fiche technique :

• Acronymes et abréviations:

Services sécurité de travail et protection de l'environnement
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Acute Tox. 3: Acute toxicity, Hazard Category 3
Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
STOT SE 2: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 2

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

• * Données modifiées par rapport à la version précédente

• Remarque

Ces données se basent sur des connaissances acquises à ce jour, mais ne garantissent pas les propriétés du produit et ne représentent aucun aspect contractuel. L'utilisation, la transformation du produit sont de la responsabilité de l'utilisateur.

CH/FR